



## Participation mini-station lotissement communal

Par nano14, le 19/12/2009 à 09:52

Bonjour,

Nous venons de recevoir une demande de participation votée par le Conseil Municipal pour l'entretien de la mini-station pour l'année 2009. Cette participation nous sera notifiée prochainement par un titre de recette de la Trésorerie de Trévières. Cette facture se décompose ainsi :

Cout Agent communal 689.57€

Consommation eau 49.07€

Facture entreprise extérieure 144.00€

Organisme public -agence de l'eau-redevance pollution 2.28  
[fluo]refacturation[/fluo] sur 11 lots 80.44€

Nous pensons contester cette facture en ce qui concerne la facturation des heures de l'Employé communal. En effet, ce lotissement est un lotissement communal et rien ne stipule lors de la vente que les propriétaires devaient participer à cet entretien.

Merci d'examiner cette question et nous vous remercions par avance, cordialement..